

## AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

### DEMANDE DE PERMIS D'ENVIRONNEMENT - Classe 2

Le projet suivant est mis à l'enquête publique:

Adresse du bien : **Chaussée de Waterloo 823 – 825B 1180 Uccle**

Identité du demandeur : ACP chaussée de Waterloo 823, Résidence Wood I & II

Demeurant : Chaussée de Waterloo 823, 1180 Uccle

Objet de la demande: Régularisation

Comportant 1 rubrique n° 68 A

Nature de l'activité principale :**Exploitation d'un parking**

**P.R.A.S.:**espaces structurants, liserés de noyau commercial, zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitationespaces structurants, liserés de noyau commercial, zones de servitudes au pourtour des bois et forêts, zones d'équipement d'intérêt collectif ou de service public, zones d'habitation

**P.P.A.S.:**Le bien se situe dans le périmètre du plan particulier d'affectation du sol (**PPAS**) dénommé **PPA N° 51QUARTIER FLORIDE-LANGEVELD** approuvé par arrêté royal en date du 15/04/1988.

L'enquête publique se déroule **Du 16/02/2026** **Au 02/03/2026** inclus.

#### POUR INFORMATION, CE DOSSIER NE PASSE PAS EN COMMISSION DE CONCERTATION

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté et des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale, au Service de l'Environnement, rue de Stalle 77, 1180 Bruxelles.

**Sur rendez-vous pris par téléphone au 02.605.13.52.**

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées par écrit au Collège des Bourgmestre et Échevins, à l'adresse suivante :

Administration communale d'UCCLE - Service de l'Environnement

Rue de Stalle 77, 1180 Bruxelles

Ou par mail : [permisenvironment@uccle.brussels](mailto:permisenvironment@uccle.brussels)

au plus tard **le 02/03/2026**

au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet au Service de l'Environnement, lors du rendez-vous convenu par téléphone.

**Le présent avis d'enquête ne préjuge en rien de l'avis de la Commune sur ledit dossier**

À Uccle, le 11/02/2026

La Secrétaire communale,  
Laurence VAINSEL

Par le Collège  
L'Échevine,  
Maëlle DE BROUWER

Le Bourgmestre,  
Boris DILLIES

